



RASSEMBLEMENT REGIONAL SENIOR
LIGUE MEDITERRANEE
COUPE des REGIONS

MARDI 3 OCTOBRE 2017
Au STADE Jean FAVRE à LA TURBIE
à 19h

Chemin de la VALIERA – 06320 LA TURBIE

ENCADREMENT

- M. Michel BERBECHE CTR, Ligue Méditerranée de Football
- M. Eric THIERY Educateur Ligue Méditerranée de Football,
- M. Maurice PINERI Membre Ligue Méditerranée de Football

Educateur Gardien de But et Kinésithérapeute à désigner.

RASSEMBLEMENT

Le rendez-vous est fixé le **Mardi 3 OCTOBRE 2017 à 19H.**

Merci d'appeler en cas de retard.

Merci de justifier son absence.

OBJECTIFS DE L'OPERATION : rassemblement secteur VAR – COTE d'AZUR

- Rassembler les meilleurs joueurs évoluant en N3, E1, R2, n'ayant jamais eu de contrat professionnel, stagiaires ou aspirant ET qui évolue depuis 2 saisons dans la Ligue.
- Préparer l'équipe qui disputera le 8^{ème} de finale de la Coupe des Régions le 1^{er} novembre prochain contre la Ligue AUVERGNE –RHONES ALPES.
Avant cela, la sélection jouera un match de préparation le MARDI 17 OCTOBRE.
- Une opposition est prévue contre l'AS MONACO

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité prière de prévenir dans les plus brefs délais :

M. Michel BERBECHE au 06 13 69 85 78

JOUEURS CONVOQUES

BLOIS	Kevin	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU F.C.
TAHTOUH	Omar	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU F.C.
GIGNOLI	Sebastien	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU F.C.
TAVARES	Joseph	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU F.C.
MANSILHA	Sebastien	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU F.C.
MIZZI	Floriant	US CAP D'AIL
WEBB	Dominic	US CAP D'AIL
MACEDO SILVA	Hugo	US CAP D'AIL
GUILLON	Jules	US CAP D'AIL
MENDES CABRAL	Joao PAULO	US CAP D'AIL
AKO	Herman	ES CANNET ROCHEVILLE
CORE	Mike	ES CANNET ROCHEVILLE
AYECHE	Elyes	ES CANNET ROCHEVILLE
DELERUE	Franck	ES CANNET ROCHEVILLE

CHAMONAL	johan	US PEGOMAS
MESQUITA	Isauro	US PEGOMAS
SANCHEZ DE BARROS	Avelino	US PEGOMAS
LYAH BI	Irie Charles	AS CROS CAGNES
VENZI	John	AS CROS CAGNES
ACCOLA	Enzo	ES ST ZACHARIE
JENTILE	Chris	ES ST ZACHARIE
PAQUILLE	Marvin	AS CANNES
DUTTO	Ugo	AS CANNES
DELABY	Antoine	AS CANNES
CHANSSAUD	Antoine	AS CANNES
BOUASLA	Sofiane	AS MAXIMOISE
AMIMI	Saleh	AS MAXIMOISE
MARTINI	Ludovic	US CARQUEIRANNE LA CRAU
TORCHI	Fayçal	US CARQUEIRANNE LA CRAU
MAHFOUD	Reda	US CARQUEIRANNE LA CRAU
BERNIS	Lucas	UA LA VALETTE
GAMERRE	Constant	UA LA VALETTE
KOHSER	Pierre	UA LA VALETTE

Article 72 – Obligations des joueurs sélectionnés

1. Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ne pourra refuser son concours.
2. Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
 - S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral et le charge de s'assurer, par tous les moyens, de l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte. En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres officielles de son club.
 - Si son absence est consécutive à un autre motif, il est susceptible d'encourir, de la même manière que précédemment, une suspension lors des matchs officiels disputés par son club.